

LE 14 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le quatorzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt (2020-07-14), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby, sous la présidence du maire.

**QUATRIÈME (4<sup>e</sup>) SESSION DU CONSEIL  
TENUE SUITE À L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE  
PENDANT LA PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE/PANDEMIC  
DE LA CORONAVIRUS-COVID 19**

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le Code municipal du Québec. En vertu des décrets gouvernementaux et/ou arrêtés ministériels émis et relatifs à l'épidémie/pandémie de la Coronavirus/Covid-19, le conseil est autorisé à siéger à huit clos et les membres du conseil sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars 2020, la municipalité siège à huit clos et les conseillers délibèrent et votent lors d'une session du Conseil par tout moyen de communication comme les téléconférences ou visioconférence.

Pour conséquence, le conseil municipal de Saint-Alphonse-de-Granby siège en séance ordinaire (régulière) pour une quatrième (4<sup>e</sup>) session consécutive ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt (14-07-2020) et ce, à distance par voie de communication informatique (Zoom).

**PRÉSENCES :**

Le maire, les conseillers/conseillères, le directeur général/secrétaire-trésorier ont reçu par email d'Annie Lessard, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, l'invitation par « Zoom » de se joindre et participer à la session régulière du conseil municipal le 14 juillet 2020, transmis à 19:16. Après s'être branché, sont présents et connectés par voie de communication informatique à l'heure convenue, les personnes suivantes identifiées :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.  
Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, et Alexandre Picard. Également sont présents, le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt et la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe madame Annie Lessard qui agit à titre d'administratrice de la communication informatique (Zoom). De plus, Madame Nancy Bouvier, trésorière adjointe, est présente et agit comme support informatique.

**ABSENCE :**

Messieurs les conseillers Bertrand Dubé et Hapji Keundjeu.

**CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire-suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la**

session ouvre à 19:37 Heures.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et le secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE ».**

2020-07-127

2020-07-126





ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES  
CONSTATION DU QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - JUIN 2020
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. FINANCE
6. Nomination des vérificateurs – Audit 2020.
7. Rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier – Juin 2020.
8. Acceptation des comptes à payer – Juillet 2020.
9. Tous sujets relatifs - Achat, vente, reprise ou rétrocession de terrain.
10. Subvention, publicité, achat.
11. Tous sujets relatifs - Futur Centre communautaire.
12. Tous sujets relatifs – Rang Choinière.
13. Demande de Prix – Opération Usine rue du Domaine.
14. Tous sujets relatifs – Borne électrique / Mairie.
15. Paiement retenu – Pavage rue du Domaine.
16. Paiement retenu – Pavage Piste cyclable.

ANTÉRIEURES REPORTES  
AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS

17. Rapports verbaux ou écrits : inspecteur municipal et directeur général/secrétaire-trésorier.

VOIRIE MUNICIPALE  
HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

LOISIRS

18. Programmation des loisirs – Session d'automne
19. Labyrinthe hanlé.
20. Semaine des bibliothèques publiques.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

21. Tous sujets relatifs – Rang Parent.
22. Champ d'épuration communautaire / Secteur Village.
23. Demande au MAMH.
24. Tous sujets relatifs – Personnel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU  
16 JUIN 2020

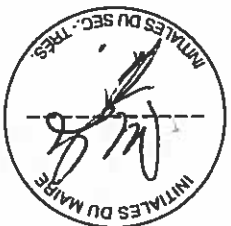
Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 16 juin 2020 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;  
SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin  
DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE le procès-verbal de la session régulière du 16 juin 2020 est ADOPTÉ tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par le secrétaire.

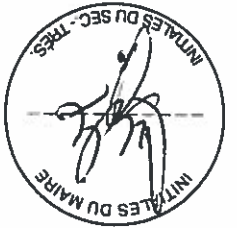
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.



No de résolution  
du annulation

2020-07-128



No de résolution  
ou annotation

2020-07-129

**DÉPÔT AU CONSEIL :**  
Monsieur Danny Coderre, vérificateur-comptable de FBL a déposé une offre de service datée du 19 juin 2020 pour la vérification des états financiers se terminant au 31 décembre 2020.

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR - EXERCICE FINANCIER 2020**  
Document: Monsieur Tommy Lassonde, CPA Auditeur a déposé la lettre de Monsieur Danny Coderre, vérificateur-comptable de FBL, concernant une offre de service datée du 19 juin 2020 pour la vérification des états financiers se terminant au 31 décembre 2020;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**  
**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**  
QUE ce conseil nomme l'entreprise FBL pour la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 pour la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

2020-07-130

**RAPPORT VERBAL PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRETARE-TRESORIER - JUIN/JUILLET 2020**

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**  
**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**  
QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier du 14 juillet 2020 sur les autorisations de dépenses, les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.  
QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.

2020-07-131

**AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2020**  
Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en juillet 2020 & autres comptes payés affectant l'année 2020;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**  
**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**  
QUE les salaires payés aux employés en juin 2020 sont ratiifiés par ce conseil.  
QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juillet 2020 et les autres comptes payés affectant l'année 2020 et ce, tels que soumis et en autorise le paiement.

2020-07-132

**DÉCISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE ROGER AUCLAIR POUR TERRASSEMENT GRANBY INC. POUR L'ACQUISITION DU LOT NO. 5 031 377, CADASTRE DU QUÉBEC & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Document : Offre d'achat de Roger Auclair, dûment autorisé à agir aux présentes pour Terrassement Granby inc. déposée le 25 juin 2020 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour l'acquisition pour le lot 5 031 377;  
ATTENDU QUE monsieur Roger Auclair, dûment autorisé à agir aux présentes, pour Terrassement Granby inc. a déposé le 25 juin 2020 une offre d'achat au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour l'acquisition pour le lot 5 031 377, localisé sur la rue Miguel, dans le cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 46 823 pi. ca (4 350 m.c.);  
**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**  
**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat de monsieur Roger Auclair, dûment autorisé à agir aux présentes, pour Terrassement Granby inc., déposée le 25 juin 2020 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et ce, pour l'acquisition pour le lot 5 031 377, localisé sur la rue Miguel, dans le cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 46 823 pi. ca (4 350 m.c.) au coût de 1,25\$/piéd carré pour un montant total de 58 528,75 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.  
QUE le dit terrain n'est pas desservi par le réseau d'égout, ni par l'aqueduc et après visite, il est acheté tel que vu.

QUE l'acquéreur comprend que cette offre d'achat devait être entérinée par la présente résolution du conseil municipal.  
QU'un dépôt en garantie d'au moins 10% du montant total, non remboursable, a été remise avec la présente offre d'achat, soit un montant de 5 852,87\$ plus taxes applicables).  
QUE le montant résiduel de 52 675,88\$ (plus taxes, s'il y a lieu) devra être acquitté au moment de la signature du contrat chez le notaire, au plus tard 30 jours après l'adoption de la résolution du conseil.  
QU'AUSSIL, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions suivantes :



No de résolution ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

DANS L'ACTE DE VENTE AJOUT DE LA CLAUSE RÉGULATOIRE SUIVANTE :

**1.0** L'acheteur s'engage expressément, par les présentes, à construire un bâtiment à vocation industrielle et commerciale ayant un minimum de superficie de 7 023,45 pi.ca au sol. Les travaux de construction devront être effectués dans le respect des règlements d'urbanisme du vendeur sur l'immeuble vendu aux présentes. De plus, il devra respecter les normes environnementales pour la construction des installations septiques et pour la construction de son puits, dans les douze (12) mois de la signature du contrat notarié. De plus, l'acheteur doit respecter la limite arrière de lot. Que l'acte de vente sera fait sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur.

**1.2** À défaut par l'acheteur de respecter l'engagement édicté au paragraphe précédent dans le délai prescrit, le vendeur pourra demander la résolution de la présente vente conformément aux articles 1742 et 1743 du Code civil du Québec. Le vendeur reprendra alors l'immeuble avec effet rétroactif à la date du présent acte sans être tenu à aucune restitution pour les améliorations ou changements qui auront pu être apportés à l'immeuble et libre de toutes les charges que l'acheteur aurait pu le grever après l'inscription des présentes au registre foncier du Québec. Le vendeur devra toutefois rembourser à l'acheteur le prix de vente payé aux présentes, moins le dépôt en garantie de 5 852,87 \$(plus taxes) s'il y a lieu, qui restera acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés. Les honoraires et les frais relatifs à la résolution de la vente seront à la charge de l'acheteur.

**1.3** L'acheteur ne pourra vendre ou autrement aliéner ou hypothéquer l'immeuble vendu, sauf pour des fins de construction immédiate d'un bâtiment sur le présent immeuble et ce, sans l'accord écrit du vendeur, à moins qu'il ait construit le bâtiment mentionné précédemment à la satisfaction du vendeur.

**2.0** Les conditions de paiement prévues par le conseil municipal doivent être obligatoirement respectées par l'acheteur, sinon les clauses légales prévues à cet effet dans le Code Civil et autres lois connexes deviendront applicables ipso facto.

QUE ce conseil demande qu'une clause de subrogation soit inscrite dans l'acte de vente de la manière suivante, et ce, afin d'établir des servitudes, donnant au vendeur le mandat spécial suivant : *Accorder gratuitement les servitudes requises pour fins d'utilité publique affectant l'immeuble et à accepter celles qui affectent déjà l'immeuble. Les acheteurs par les présentes, nomment et constituent le vendeur ou toute autre personne désignée par lui, son procureur et mandataire spécial auquel ils donnent pouvoir de, pour eux et en leurs noms, négocier, consentir, exécuter, établir et signer toute servitude d'utilité publique avec les autorités concernées, sur une ou des parties dudit lot situées le long des lignes arrière ou latérales ou avant de l'immeuble ou les trois de l'immeuble. Les acheteurs promettent de ratifier et ils ratifient par les présentes tous les actes posés par le vendeur à titre de mandataire dans l'exécution du présent mandat. Les acheteurs s'engagent de plus à lier tout acheteur éventuel aux droits consentis dans le présent mandat spécial.*

QUE les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge, complète et entière de l'acheteur, qui utilisera obligatoirement les services du notaire désigné par la municipalité.

QUE tous les frais, y compris ceux d'aménagement du terrain, sont à la charge de l'acheteur. QU'aucun entreposage extérieur ne sera effectué dans la marge avant du bâtiment par l'acheteur. QUE ce conseil mandate le maire ou en son absence le maire-suppléant et le directeur général/secrétaire/trésorier ou en son absence son adjoint à signer tout document donnant effet à la présente.

**DECISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE 9116-5803 QUÉBEC INC, (M. MARC BRETON) POUR L'ACQUISITION DES LOTS NO. A-46 (5 668 323), A-47 (5 668 322), A-56 (5 668 313), A-58 (5 668 305), A-59 (5 668 304), A-99 (5 668 405), A-100 (5 668 406), CADASTRE DU QUÉBEC & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Document : Promesse d'achat de 9116-5803 QUÉBEC INC, (M. MARC BRETON) du 14 juillet 2020 pour l'acquisition pour des lots NO. A-46 (5 668 323), A-47 (5 668 322), A-56 (5 668 313), A-58 (5 668 305), A-59 (5 668 304), A-99 (5 668 405), A-100 (5 668 406), Cadastre du Québec. Cette promesse d'achat (et son contenu) fait partie intégrante de la présente résolution, comme si elle y était rattachée au long; ATTENDU QUE monsieur Marc Breton, dûment autorisé à agir aux présentes, pour 9116-5803 QUÉBEC INC, a déposé le 14 juillet 2020 une offre d'achat au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour l'acquisition des lots NO. A-46 (5 668 323), A-47 (5 668 313), A-56 (5 668 322), A-58 (5 668 305), A-59 (5 668 304), A-99 (5 668 405), A-100 (5 668 406), Cadastre du Québec, localisé sur la rue du Domaine, dans le cadastre du Québec; **SUR PROPOSITION de Suzanne Choïnière DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin IL EST RESOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE ce conseil accepte et entérine le contenu de la promesse d'achat de monsieur Marc Breton, dûment autorisé à agir aux présentes pour 9116-5803 QUÉBEC INC, déposée et signée le 14 juillet 2020 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour l'acquisition des lots no. A-46 (5 668 323), A-47 (5 668 313), A-56 (5 668 322), A-58 (5 668 305), A-59 (5 668 304), A-99 (5 668 405), A-100 (5 668 406), Cadastre du Québec, localisé sur la rue du Domaine, en fidéicommiss. Le prix de vente par lot est de : 1 879,4, 1 602,2, 1 807,3, 1 706,0 et 2 013,2 mètres carrés. QUE le prix de vente total est de quatre cent soixante-six mille quatre cents (466,400.00 \$) plus taxes que l'acheteur convient de payer entièrement à la signature de l'acte de vente par traite bancaire à l'ordre du notaire instrumentant, en fidéicommiss. Le prix de vente par lot est de :

1. Le lot 46 (5 668 323) représenté 65 606 \$;
  2. Le lot 47 (5 668 322) représenté 70 632 \$;
  3. Le lot 56 (5 668 313) représenté 67 588 \$;
  4. Le lot 58 (5 668 305) représenté 62 044 \$;
  5. Le lot 59 (5 668 304) représenté 66 146 \$;
  6. Le lot 99 (5 668 405) représenté 64 120 \$;
  7. Le lot 100 (5 668 406) représenté 70 264 \$.
- QU'avec la présente promesse d'achat/vente, l'Acquéreur a remis un chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, d'un montant représentant dix pour cent (10%), soit 46 640 \$ du prix de vente total (7 lots) à titre d'acompte sur le prix d'achat.





No de réélection  
ou annulation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

QUE la municipalité conservera l'acompte advenant le défaut de l'Acquéreur de signer l'acte de vente notarié pour quelque raison hors du contrôle du Vendeur. Si la présente promesse d'achat/vente devient nulle ou non avenue pour une autre raison que les faits et gestes de l'Acquéreur, le Vendeur remboursera à l'Acquéreur ledit acompte.

QUE lors de la signature de l'acte de vente devant notaire, l'Acquéreur versera, par traite bancaire, chèque certifié ou transfert électronique, une somme additionnelle représentant la balance du prix de vente, à l'ordre de M<sup>re</sup> Ève Bellefleur notaire, en fidécommiss et que lors de la signature de l'acte de vente, l'acompte sera imputé au prix d'achat.

QUE l'acquéreur comprend que cette offre d'achat devait être entérinée par la présente résolution du conseil municipal.

QUE les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge, complète et entière de l'acheteur, qui utilisera obligatoirement les services du notaire désigné par la municipalité.

QUE tous les frais, y compris ceux d'aménagement du terrain, sont à la charge de l'acheteur.

QUE l'acte de vente devra être reçu devant, notaire, le ou avant le 4 décembre 2020. Ce délai est de rigueur et à défaut de passer titre dans ce délai, la présente promesse pour le ou ledit ou lesdits terrain(s) devient nulle et non avenue et l'acompte non remboursé. L'acquéreur deviendra propriétaire et prendra possession de l'immeuble à compter de cette date.

QUE par la présente promesse d'achat/vente, l'acquéreur s'engage irrévocablement jusqu'au 15 juillet 2020 à 24h 00 après quoi elle deviendra nulle et non avenue et que si la Municipalité l'accepte pendant ce délai, les deux parties seront juridiquement liées jusqu'à parfaite exécution des présentes.

QUE ce conseil mandate le maire ou en son absence le maire-suppléant et le directeur général/secrétaire-trésorier ou en son absence son adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

**DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTION, PUBLICITE, ACHAT /**

**JUILLET 2020**

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RESOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil accepte le paiement suivant :

1. Papeterie Atlas : imprimante pour la Réception : 201,24\$, plus tx;
2. Van Collins; Toyota Cowansville/Réparation; 1234,61\$, plus tx;
3. Marquage Tracage Québec; pour rues, rangs, chemins; 13 581,44\$, plus tx;
4. Clôture Eques; Parc rue Normand; 19 690-\$, plus tx;
5. Arena; achat ventilateur; 515,50\$, plus tx;
6. PayStation; numériseur à chèques; 912,29\$, plus tx;
7. Roger Dion & Fils; réfection filtre à sable / champ d'épuration communautaire; 1000-\$, approx.;
8. Roger Dion & Fils; fourniture et installation 2 piézomètres / champ d'épuration communautaire; 600-\$, plus tx;
9. BureauPro; stylos/municipalité; 205-\$, plus tx;
10. Journal l'Express; publicité municipale; 331-\$, plus tx. (approx.);
11. St-Pierre Tremblay; raccordement réseau existant loisir; 14 109-\$, plus tx;
12. Loisirs/Cinéma en plein air – 6 et 20 août 2020; 2500-\$/ANNULE COVID;
13. Maison des Jeunes; achats divers; 630-\$, plus tx;
14. Inspectech; contrôle matériaux/travaux ch. Dion; 2530-\$, plus tx;
15. Loisirs; Arena; logiciel réservation glaces; 700-\$, plus tx;
16. Mairie; achats et distributeur d'eau; 176-\$, plus tx;
17. MS Gestiam; remplacement ordinateur; 1167,20\$, plus tx.

**DÉCISION DU CONSEIL / DÉCOMPTE NO.1 – TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT / CENTRE  
COMMUNAUTAIRE**

**Document :** Recommandation de paiement no.1 du 2 juillet 2020 reçue de Francesca Asfar, ing. de Avizo, experts-conseils;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de construction de la conduite de refoulement;

**ATTENDU QUE** la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Excavation St-Pierre Tremblay inc.;

**ATTENDU QUE** les travaux sont terminés et qu'une visite a eu lieu à la satisfaction de la municipalité;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RESOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil accepte le rapport date du 2 juillet 2020 de Francesca Asfar, ing. d'Avizo Experts-Conseils, mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Francesca Asfar, ing. d'Avizo Experts-Conseils recommande de payer le Décompte no.1 de la facture 020295 au montant de 79 570,92\$, taxes incluses. Ce montant comprend une retenue de 10% du montant avant taxes.

2020-07-135

2020-07-134



No de résolution  
ou annulation

Aucun sujet traité.

**RÈGLEMENT NO. 400-2020**

Reporté à une session ultérieure.

2020-07-136

**DÉCISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE DEMANDER DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DEUX POSTES DE POMPAGE DU DOMAINE DU VILLAGE**

**ATTENDU QUÉ** l'usine de traitement des eaux usées et les deux postes de pompage sont en service depuis le mois de juin 2016 ;  
**ATTENDU QUÉ** le conseil municipal a adopté la résolution no. 2015-02-032 engageant la municipalité, entre autres, à conclure un contrat d'entretien des équipements de traitement des eaux usées avec une firme compétente en la matière ;  
**ATTENDU QUÉ** le contrat octroyé par le conseil municipal à la compagnie actuelle prend fin le 31 décembre 2020;

**ATTENDU QUÉ** le document d'appel d'offres fait partie de la présente;  
**ATTENDU** la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux ;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin  
IL EST RESOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**  
**QUÉ** ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation auprès de trois entreprises pour l'exploitation et l'entretien de l'usine de traitement des eaux usées et les deux postes de pompage du Domaine du Village.  
**QUÉ** les soumissions seront ouvertes publiquement le 25 août 2020 à 11h00 et que la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

2020-07-137

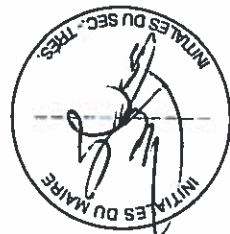
**DÉCISION DU CONSEIL - ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO. 2020-06-117 CONCERNANT L'AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE LOCALISÉE DANS LE STATIONNEMENT DE LA MAIRIE DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

**Rapport :** Rapport verbal du directeur général / secrétaire-trésorier du 14 juillet 2020;  
**ATTENDU** la demande croissante pour la présence de bornes électriques accessibles dans les milieux publics, ce conseil a adopté la résolution no. 2020-06-117 puisque la municipalité est soucieuse de l'impact positif sur l'environnement;  
**ATTENDU QUÉ** un nouveau programme de subvention vient de voir le jour et qu'il n'est plus pertinent de donner suite aux travaux sans subvention;  
**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin  
IL EST RESOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**  
**QUÉ**, dans ces conditions, ce conseil par la présente, annule la résolution no. 2020-06-117 adoptée le 16 juin 2020 accordant l'achat d'une borne électrique au Groupe Irenode et à Concept Électrique pour procéder à l'installation de cette borne.

2020-07-138

**DÉCISION DU CONSEIL - DÉCOMPTE NO. 3 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DU DOMAINE & AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU QUÉ** le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Pavage Maska inc. par résolution en juillet 2018 pour la couche de base de pavage sur la rue du Domaine;  
**ATTENDU QUÉ** les travaux ont fait l'objet d'acceptations provisoires en date du 17 octobre 2018 pour la phase 1 et 11 juillet 2019 pour la phase 2;



No de résolution  
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU QU'une inspection a eu lieu et les travaux sont conformes aux plans et devis;

ATTENDU QUE le certificat d'acceptation définitive et le décompte No. 3 final ont été préparés par Yves Cossette, ing. en date du 6 juillet 2020 et fait partie de la présente;

SUR PROPOSITION de François Vadnais  
DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et confirme l'acceptation définitive des travaux de la couche de base de pavage sur la rue du Domaine et autorise le paiement du décompte No. 3 au montant de 6 454,83 \$, plus taxes.

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Piti, directeur général/secrétaire-trésorier ou en son absence son adjointe à signer ledit certificat d'acceptation définitive des travaux et le décompte No. 3.

**DECISION DU CONSEIL - RECEPTION DEFINITIVE DES TRAVAUX  
DE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE LA MONTERÉGADE &  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Eurovia Québec construction inc. par résolution en 2019;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'une réception provisoire en date du 9 juillet 2019;

ATTENDU QU'une inspection a été faite récemment par la firme Avizo Experts-Conseils et un certificat de réception définitive a été déposé par cette firme le 6 juillet 2020 ainsi que le décompte No. 2 et final;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et confirme la réception définitive des travaux de pavage de la piste cyclable La Monterégade tel qu'indiqué au certificat préparé par la firme Avizo Experts-Conseils en date du 6 juillet 2020;

QUE ce conseil autorise le paiement de la retenue au montant de 27 276,83 \$ incluant les taxes tel qu'indiqué au décompte No. 2 préparé par la firme Avizo Experts-Conseils en date du 6 juillet 2020.

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Piti, directeur général/secrétaire-trésorier ou en son absence son adjointe à signer le certificat de réception définitive et le décompte No. 2.

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur municipal dépose son rapport sur les permis émis.

**DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le directeur général/secrétaire-trésorier n'a pas de rapport.

**DECISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION  
DES ACTIVITÉS POUR LA SAISON AUTOMNE 2020**

ATTENDU QUE Josianne Grimaud, responsable, a soumis le calendrier d'activités pour la saison automne 2020;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve ledit calendrier et les activités qu'il contient.

**DECISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DE L'ACTIVITÉ DU  
LABYRINTHE HANTÉ DU 30 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE Josianne Grimaud, responsable, a soumis sa demande pour l'activité du « Labyrinthe Hanté » qui se tiendra le 30 octobre 2020;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

2020-07-139

2020-07-140

2020-07-141





No de résolution  
ou annulation

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**  
 QUE ce conseil approuve la tenue de l'activité du « Labyrinthe Haute » qui se  
 tiendra le 30 octobre 2020 au montant de 3600.-\$ pour les activités et achats  
 nécessaires.

2020-07-142

**DECISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DES ACTIVITÉS POUR LA  
 SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES / OCTOBRE 2020**

**ATTENDU** QUE Josianne Grimard, responsable, a soumis sa demande pour les  
 activités de la Semaine des Bibliothèques Publiques qui se tiendra au mois  
 d'octobre 2020;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin  
 DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil approuve la tenue des activités pour la Semaine des  
 Bibliothèques Publiques qui se tiendra jeudi 22 octobre 2020 au montant de  
 665,51\$ pour les activités et achats nécessaires.

2020-07-143

**DECISION DU CONSEIL - RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX  
 DE RESURFACAGE SUR LE RANG PARENT & AUTORISATION DE**

**SIGNATURES**

**ATTENDU** que le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Sintera inc.  
 (Montréal/Rive-Sud) par la résolution 2019-04-083 pour le resurfacement du Chemin  
 gagné, de la rue Marie-Hélène et du Rang Parent;  
**ATTENDU** QUE les travaux sur le rang Parent ont dû être reportés en 2020 à cause des  
 délais du programme d'aide financière RIRL;  
**ATTENDU** QUE l'entrepreneur a accepté de maintenir les prix soumissionnés pour les  
 travaux du Rang Parent;

**ATTENDU** QUE les travaux sont complétés à la satisfaction de la municipalité;

**ATTENDU** QUE le certificat de réception provisoire et le décompte No 2 ont été  
 préparés en date du 6 juillet 2020 et joints à la présente;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil accepte et autorise la réception provisoire des travaux de resurfacement  
 sur une partie du Rang Parent tel qu'indiqué au certificat de réception provisoire daté du  
 6 juillet 2020.

montant de 34 895,27 \$, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier ou  
 en son absence son adjointe à signer le certificat de réception provisoire et le décompte  
 No 2.

**DECISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ  
 PROGRESSIF NO.1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT /  
 RÉFLECTION FILTRE À SABLE DU CHAMP D'ÉPURATION DE  
 COMMUNAUTAIRE - SECTEUR VILLAGE & AUTORISATION DE  
 SIGNATURES**

**ATTENDU** QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie  
 Roger Dion & Fils 2006 inc. par résolution;

**ATTENDU** QU'une inspection a été faite récemment par Dave William, ing.,  
 mandaté pour ce projet et qu'il a produit un rapport daté du 09 juillet 2020;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement émise par Dave  
 William, ing., date du 09 juillet 2020 et autorise le paiement du Décompte  
 Progressif no. 1 au montant de 75 369,13\$, toutes taxes incluses, à la compagnie  
 Roger Dion & Fils 2006 inc.

QU'une retenue de 10% est appliquée pour ce paiement et une retenue de 5%  
 sera payable à la réception provisoire desdits travaux.

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-  
 trésorier ou en son absence son adjointe à signer, si nécessaire, tout document  
 donnant effet à la présente.

**DEMANDE DU CONSEIL / AUTORISATION D'UNE RENCONTRE  
AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE  
L'HABITATION (MAMH)**

ATTENDU QUE des problématiques ont été soulevées au cours des derniers mois quant aux rôles et responsabilités des élus et des officiers municipaux; ATTENDU QU'il est important que tous les intervenants de la Municipalité, tant les élus que les officiers municipaux, soient bien au fait des rôles et responsabilités de chacun;

ATTENDU QU'un rappel des principales règles d'éthique et de déontologie des élus et employés municipaux pourrait s'avérer utile; ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre un service par lequel un conseiller peut rencontrer les élus et la direction générale pour la tenue d'une séance d'information et d'échanges sur les rôles et responsabilités de chacun et sur les comportements souhaitables en matière d'éthique et de déontologie; ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de tenir une telle rencontre avec un conseiller du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

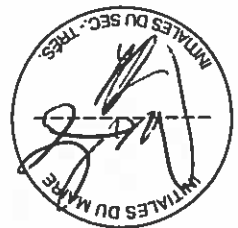
**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin  
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**  
QUE la municipalité a effectué une démarche auprès du MAMH et que suite à cette dernière le conseil municipal de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la tenue d'une rencontre de tous les élus et la direction générale avec un conseiller du MAMH afin de traiter des rôles et responsabilités des élus et des officiers municipaux, ainsi que des comportements souhaitables en matière d'éthique et de déontologie.  
QUE le conseil autorise la direction générale à transmettre cette résolution à M. Daniel-Joseph Chapdelaine du MAMH afin qu'il fixe la date pour la tenue de cette rencontre.

**CONGÉDIEMENT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT  
ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal et environnement est à l'emploi de la Municipalité depuis le 07 janvier 2019;  
ATTENDU QUE la rencontre et les discussions tenues avec l'inspecteur municipal et environnement le 14 juillet 2020;  
ATTENDU QUE la suspension avec traitement de l'inspecteur municipal et environnement imposée en date du 14 juillet 2020;  
ATTENDU QUE les reproches formulés à l'endroit de l'inspecteur municipal et environnement le 14 juillet 2020;  
**SUR PROPOSITION de François Vadnais  
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**  
QUE ce conseil ratifie la suspension avec traitement de l'inspecteur municipal et environnement imposée le 14 juillet 2020.  
QUE ce conseil ordonne le congédiement de l'inspecteur municipal et environnement et ce, à compter de ce jour.  
QUE ce conseil autorise l'envoi d'une lettre à l'inspecteur municipal et environnement faisant état de cette décision.  
QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'inspecteur municipal et environnement les sommes qui lui sont dues à ce jour mettant fin ainsi au lien d'emploi de ce dernier avec la municipalité.

**AUTORISATION DU CONSEIL - DÉMARCHES POUR TRAVAIL  
D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT POUR LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY & NOMINATION DE  
CETTE PERSONNE POUR DIFFÉRENTES FONCTIONS OCCUPÉES  
ATTENDU** le départ de l'inspecteur municipal et environnement;  
ATTENDU QUE la municipalité se doit de poursuivre le travail d'inspecteur municipal et environnement;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby



No de résolution  
ou annulation

ATTENDU QUE ce conseil désire ; soit l'engagement d'une firme spécialisée qui fournira ces services professionnels à la municipalité ou soit, l'engagement d'une personne (employé municipal) à cette fonction;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière  
DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE ce conseil autorise la direction générale pour faire les démarches nécessaires selon deux (2) orientations possibles :

- soit une firme spécialisée offrant des services professionnels en inspection municipale et environnement qui assumera toutes les tâches directes et indirectes reliées à la fonction d'inspecteur municipal et environnement de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ;
- ou soit l'engagement d'une personne (employé municipal) à cette fin;

QUE, compte tenu de l'urgence, le tout sera entièrement ultérieurement par résolution du conseil municipal.

QUE, selon l'orientation recommandée par la direction générale et éventuellement ratifiée par le conseil municipal, cette firme spécialisée ou la personne engagée est par la présente résolution nommée à titre d'inspecteur municipal et environnement de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE cette personne est également nommée en lieu et place de M. Jean-Daniel Gilbert pour toutes fonctions en lien avec ce poste (Ex. : pour la MRC de La Haute-Yamaska et autres).

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

**CLÔTURE DE LA SESSION**

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE la présente session est levée à 19:53 Heures.

Réal Pitt, d.g. et secr. trés.  
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gauvreau, maire  
Président d'assemblée

2020-07-148

